

MAIRIE DE VERNONNEX  
01210

Délibération n° : D2025011039

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Date de la convocation : 10 novembre 2025

Votes exprimés : 17

Séance du 17 novembre 2025

Le 17 novembre 2025 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERNONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

**PRESENTS** : Jacques DUBOUT (maire) – Evelyne MARTIN - Patrick HEIDELBERGER – Donata ROTH - Jean-Laurent FERVEL - Marie-Anne SOLETTI - Michael BIRNER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISCOURT – Roland MERLEAU - Céline PAUGET - Jocelyne PETRY - Cyrille ROBERT - Pascale STEINMANN - Laurence TAQUET

**PROCURATIONS** : Emeline HEDRICH donne procuration à Evelyne MARTIN, Dominique PORTEILLA FOURNIER donne procuration à Patrick HEIDELBERGER

**ABSENTS** : Roxane PERRET

Secrétaire de séance : Marie-Anne SOLETTI

**OBJET** : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE TROIS PARCELLES AI180, AI185, ET AI186

M. Le Maire informe qu'une discussion est menée depuis quelque temps avec le nouveau propriétaire de l'opération SCCV l'Evidence à Pré Colon (M RIZZO) pour acquérir à l'Euro symbolique :

- « L'emplacement réservé ver4 » des lots 4 et 5, correspondant aux parcelles dénommées AI180, AI185 et AI186 pour 470 m<sup>2</sup> pour la réalisation de la voie douce le long de la route de Maconnex.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles AI180, AI185 et AI186 à l'euro symbolique appartenant à l'opération SCCV L'EVIDENCE, représentée par M. RIZZO, à raison de 470 m<sup>2</sup> de l'Emplacement Réservé VER4, pour la réalisation de la voie douce le long de la route de Maconnex;
- **DE PASSER** l'acte en la forme administrative ;
- **DE DIRE** que les frais d'acte du géomètre sont à la charge de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à recevoir et authentifier l'acte ;

- **D'AUTORISER** Monsieur Patrick HEIDELBERGER adjoint au Maire à l'urbanisme, à procéder aux démarches, formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier et à signer tous les documents relatifs à cette décision ;
- **D'INSCRIRE** la dépense dans le budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance  
Pour extrait conforme,

**M. Le Maire**  
Jacques DUBOUT



**Secrétaire de séance**  
Marie-Anne SOLETTI

A handwritten signature in blue ink that appears to read "Soletti". Above the signature, the text "Secrétaire de séance" and "Marie-Anne SOLETTI" are printed in black ink.

**Rendu exécutoire**  
**Le 19/11/2025**  
**Publié**  
**Le 19/11/2025**